

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-89 du 29 Avril 1993

portant approbation des Budgets Primitifs Gestion 1993 des Circonscriptions Administratives du ZOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Loi N°90-008 du 23 Mai 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la période de Transition ;

VU la Loi N°93-001 du 1er Février 1993 portant Loi de finances pour la Gestion 1993 ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Avril 1993 ;

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés les budgets primitifs gestion 1993 des Circonscriptions Administratives du ZOU, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

Article 2.- Le Ministre des Finances est autorisé, en cas de nécessité de service, à effectuer par arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des ordonnateurs locaux.

Les Préfets, Sous-Préfets et Chefs de Circonscriptions Urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

.../...

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 29 Avril 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



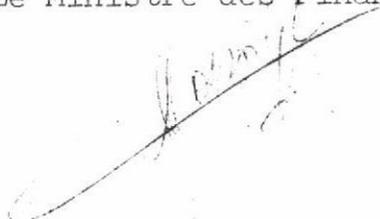
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de l'Administration
Territoriale,



Richard ADJAHO

Ampliations : PR 6 AN 4 MESGPR 2 SGG 4 CS 2 MF 4 MISAT 6 AUTRES
MINISTERES 18 DLC 8 DB 4 DCOF 4 DSDV 2 DI 8 DTCP 16 CIRCONSCRIPTIONS
ADMINISTRATIVES 83 ; GRANDE CHANCELLERIE 1 UNB-FASJEP 4 ENA 2 BN-
DAN 2 JORB 1 IGF 3 IGA 1.-

DEPARTEMENT DU ZOU

Préfecture d'Abomey

Recettes Ordinaires : Quarante et Un Millions Six Cent Vingt Cinq Mille Huit Cent Trente Deux Francs	41 625 832
Recettes Extra-Ordinaires : Cinq Cent Cinquante Mille Francs ...	550 000
Dépenses Ordinaires : Quarante et Un Millions Six Cent Vingt Cinq Mille Huit Cent Trente Deux Francs	41 625 832
Dépenses Extra-Ordinaires : Cinq Cent Cinquante Mille Francs	550 000

Circonscription Urbaine d'Abomey

Recettes Ordinaires : Trente Deux Millions Deux Cent Cinquante Trois Mille Quatre Cent Quarante et Un Francs	32 253 441
Recettes Extra-Ordinaires : Un Million Trois Cent Mille Francs ...	1 300 000
Dépenses Ordinaires : Trente Deux Millions Deux Cent Cinquante Trois Mille Quatre Cent Quarante et Un Francs	32 253 441
Dépenses Extra-Ordinaires : Un Million Trois Cent Mille Francs ...	1 300 000

Circonscription Urbaine de Bohicon

Recettes Ordinaires : Quarante Deux Millions Sept Cent Quarante Huit Mille Huit Cent Soixante Dix Neuf Francs	42 748 879
Recettes Extra-Ordinaires: Trois Millions Cinq Cent Quatre Vingt Onze Mille Six Cent Vingts Francs	3 591 620
Dépenses Ordinaires : Quarante Deux Millions Sept Cent Quarante Huit Mille Huit Cent Soixante Dix Neuf Francs	42 748 879
Dépenses Extra-Ordinaires : Trois Millions Cinq Cent Quatre Vingt Onze Mille Six Cent Vingts Francs	3 591 620

Sous-Préfecture de Za-Kpota

Recettes Ordinaires : Treize Millions Quatre Cent Quatre Vingt Mille Francs	13 480 000
Recettes Extra-Ordinaires : Quatre Cent Quatre Vingt Six Mille Francs	486 000
Dépenses Ordinaires : Treize Millions Quatre Cent Quatre Vingt Mille Francs	13 480 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Quatre Cent Quatre Vingt Six Mille Francs	486 000

Sous-Préfecture de Covè

Recettes Ordinaires : Dix Sept Millions Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Trois Cent Trois Francs	17 194 303
Recettes Extra-Ordinaires : Quatre Cent Mille Francs.....	400 000
Dépenses Ordinaires : Dix Sept Millions Cent Quatre Vingt Quatorze Mille Trois Cent Trois Francs	17 194 303
Dépenses Extra-Ordinaires : Quatre Cent Mille Francs.....	400 000

Sous-Préfecture d'Agbangnizoun

Recettes Ordinaires : Quinze Millions Quarante et Un Mille Deux Cent Dix Neuf Francs	15 041 219
Recettes Extra-Ordinaires : Quatre Cent Cinquante Mille Francs	450 000
Dépenses Ordinaires : Quinze Millions Quarante et Un Mille Deux Cent Dix Neuf Francs	15 041 219
Dépenses Extra-Ordinaires: Quatre Cent Cinquante Mille Francs.....	450 000

Sous-Préfecture de Ouèssè

Recettes Ordinaires : Seize Millions Cent Vingt Huit Mille Neuf Cent Quatre Vingt Neuf Francs	16 128 989
Recettes Extra-Ordinaires : Un Million Cinquante Sept Mille Neuf Cent Quarante Francs	1 057 940
Dépenses Ordinaires : Seize Millions Cent Vingt Huit Mille Neuf Cent Quatre Vingt Neuf Francs	16 128 989
Dépenses Extra-Ordinaires : Un Million Cinquante Sept Mille Neuf Cent Quarante Francs	1 057 940

Sous-Préfecture de Djidja

Recettes Ordinaires : Seize Millions Deux cent Quatre Vingt Quinze Mille Neuf Cent Quatre Vingt Huit Francs	16 295 988
Recettes Extra-Ordinaires : Huit Cent Mille Francs.....	800 000
Dépenses Ordinaires : Seize Millions Deux Cent Quatre Vingt Quinze Mille Neuf Cent Quatre Vingt Huit Francs	16 295 988
Dépenses Extra-Ordinaires: Huit Cent Mille Francs.....	800 000

Sous-Préfecture de Glazoué

Recettes Ordinaires : Vingt Millions Sept Cent Cinquante Deux Mille Francs	20 752 000
Recettes Extra-Ordinaires : Cinq Cent Cinquante Mille Francs.....	550 000
Dépenses Ordinaires : Vingt Millions Sept Cent Cinquante Deux Mille Francs	20 752 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Cinq Cent Cinquante Mille Francs.....	550 000

Sous-Préfecture de Dassa-Zoumé

Recettes Ordinaires : Vingt Deux Millions Trois Cent Quatre Vingt Quinze Mille Francs	22 395 000
Recettes Extra-Ordinaires : Deux Millions Huit Cent Vingt Cinq Mille Francs	2 825 000
Dépenses Ordinaires : Vingt Deux Millions Trois Cent Quatre Vingt Quinze Mille Francs.....	22 395 000
Dépenses Extra-Ordinaires: Deux Millions Huit Cent Vingt Cinq Mille Francs.....	2 825 000

Sous-Préfecture de Savalou

Recettes Ordinaires: Vingt Cinq Millions de Francs	25 000 000
Recettes Extra-Ordinaires : Neuf Cent Soixante Trois Mille Francs..	963 000
Dépenses Ordinaires : Vingt Cinq Millions de Francs	25 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Neuf Cent Soixante Trois Mille Francs..	963 000

Sous-Préfecture de Zogbodomé

Recettes Ordinaires : Dix Sept Millions Huit Cent Quinze Mille Quatre Cent Vingts Francs	17 815 420
Recettes Extra-Ordinaires : Cinq Cent Mille Francs	500 000
Dépenses Ordinaires : Dix Sept Millions Huit Cent Quinze Mille Quatre Cent Vingts Francs	17 815 420
Dépenses Extra-Ordinaires : Cinq Cent Mille Francs	500 000

Sous-Préfecture de Ouinhi

Recettes Ordinaires : Onze Millions de Francs	11 000 000
Recettes Extra-Ordinaires : Quatre Cent Six Mille Francs	406 000
Dépenses Ordinaires : Onze Millions de Francs.....	11 000 000
Dépenses Extra-Ordinaires : Quatre Cent Six Mille Francs	406 000

Sous-Préfecture de Zangnanado

Recettes Ordinaires : Douze Millions Sept Cent Trente et Un Mille Cent Soixante Trois Francs	12 731 163
Recettes Extra-Ordinaires : Quatre Cent Mille Francs	400 000
Dépenses Ordinaires : Douze Millions Sept Cent Trente et Un Mille Cent Soixante Trois Francs	12 731 163
Dépenses Extra-Ordinaires : Quatre Cent Mille Francs.....	400 000

Sous-Préfecture de Savè

Recettes Ordinaires : Dix Huit Millions Cent Soixante Dix Mille Six Cent Vingt Huit Francs	18 170 628
Recettes Extra-Ordinaires : Six Cent Mille Francs	600 000
Dépenses Ordinaires : Dix Huit Millions Cent Soixante Dix Mille Six Cent Vingt Huit Francs	18 170 628
Dépenses Extra-Ordinaires : Six Cent Mille Francs	600 000

Sous-Préfecture de Bantè

Recettes Ordinaires : Treize Millions Cent Quatre Vingt Mille Neuf Cent Vingt Trois Francs	13 180 923
Recettes Extra-Ordinaires: Cinq Cent Mille Francs.....	500 000
Dépenses Ordinaires : Treize Millions Cent Quatre Vingt Mille Neuf Cent Vingt Trois Francs	13 180 923
Dépenses Extra-Ordinaires: Cinq Cent Mille Francs.....	500 000
